



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 19 Février 2020, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 13 février 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BARAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **20**

Nombre de membres présents : **14**

Nombre de votants : **17**

Présents : Bernard BARAUD, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Sylvie BRUMELOT, Martine PEDROLA, Michel MAGNERON, Valérie MESNARD, Elisabeth DEGORCE, Olivier POIRAUD, Thierry ALLEAU, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Sonia THOMAS, Aurélia LAURENT.

Absents excusés : Claude POUPINOT, Sandrine DOOLAEGHE, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD.

Absents non excusés : Laurent COCHELIN, Véronique GUIGNE, Pierrick CLEMENT.

Procurations : Claude POUPINOT à Martine PEDROLA, Sandrine DOOLAEGHE à Sylvie BRUMELOT, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD à Elisabeth DEGORCE.

Secrétaires : Martine PEDROLA, Olivier POIRAUD.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 JANVIER 2020

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil du 20 janvier 2020 qui leur a été transmis.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 2

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, Monsieur Michel MAGNERON, conseiller municipal, présente au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2019 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

* dépenses	1 009 381.30 €
* recettes	<u>473 320.46 €</u>
* résultat 2019	- 536 060.84 €
* déficit antérieur reporté (001)	- <u>130 793.94 €</u>
* résultat cumulé	- 666 854.78 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* dépenses	2 170 869.13 €
* recettes	<u>2 493 394.77 €</u>
* résultat 2019	+ 322 525.64 €
* excédent antérieur reporté (002)	<u>+ 410 619.54 €</u>
* résultat cumulé	+ 733 145.18 €

Pour : (monsieur le Maire ne participe pas au vote) 16

Contre : 0

Abstention : 0

COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte de gestion établi par le Trésorier municipal qui est conforme au compte administratif de la commune.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 1

AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'affectation des résultats de l'exercice 2018 à reporter sur le budget 2019.

Résultat 2019 de la section de fonctionnement (excédent + ou déficit -)	+ 322 525.64 €
Excédent reporté de la section de fonctionnement (002 en recettes de fonctionnement sur BP 2019)	+ 410 619.54 €
Déficit reporté de la section de fonctionnement (002 en dépenses de fonctionnement sur BP 2019)	Néant
<i>Résultat cumulé de la section de fonctionnement</i>	<i>+ 733 145.18€</i>
Résultat d'investissement 2019 (excédent + ou déficit -)	- 536 060.84€
Déficit antérieur reporté en section d'investissement (001 en dépenses d'investissement sur BP 2019)	- 130 793.94 €
Excédent antérieur reporté en section d'investissement (001 en recettes d'investissement sur BP 2019)	Néant
Résultat cumulé (-) de la section d'investissement (001 DI)	- 666 854.78€
Restes à réaliser 2019 dépenses d'investissement	580 354.65 €
Restes à réaliser 2019 recettes d'investissement	636 688.71€
Résultat (+) des restes à réaliser 2019)	+ 56 334.06 €
Affectation sur l'article 1068 RI (-666 854.78 + 56 334.06)	610 520.72€
Report en section de fonctionnement (article 002 recettes de fonctionnement) = résultat cumulé de la section de fonctionnement - 1068	122 624.46 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette affectation.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 1

VOTE D'UNE SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire, considérant les résultats du compte administratif 2019 du CCAS (excédent de 13 151.71 €) propose de ne pas verser de subvention au CCAS au titre de 2020.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 1

VOTE DU BUDGET 2020

PRESENTATION GENERALE

Le budget 2020 est un budget de transition entre un mandat où de gros projets ont été menés à bien (ex : école et centre de loisirs, acquisition du parc et des bâtiments du logis, rénovation complète de la salle polyvalente). Les emprunts et les subventions qui ont permis une dynamique forte se terminent et cela nécessite d'envisager de nouvelles stratégies pour poursuivre le développement de Frontenay. Il convient de noter que cette politique ambitieuse a été conduite en stabilisant un taux d'endettement moyen et sans hausse d'impôts.

En 2020, le budget de fonctionnement réaffirme les orientations du mandat précédent en maintenant les moyens d'une politique culturelle accessible à tous, le soutien aux associations et surtout le maintien de la part accordée aux personnels (50 % de la masse budgétaire pour les salaires) afin de garantir aux usagers la pérennité de la qualité offerte par chaque service (administratif, animation, périscolaire/extrascolaire et scolaire, restauration, technique).

Le budget d'investissement, quant à lui, prévoit la réalisation de deux projets d'envergure nécessaires à la qualité de vie à Frontenay : l'aménagement de la traversée du bourg (sécurité, accessibilité, esthétique) et la rénovation des locaux de la brigade de gendarmerie. Les incertitudes qui pèsent sur les dotations, aides et subventions conditionnent le reste des investissements qui concerne surtout le patrimoine et les équipements de la commune.

Le soutien de l'Etat, et de l'Europe et des grandes collectivités conditionneront largement l'ampleur des investissements de demain. Le budget 2020 prépare avec prudence une nouvelle période où la volonté d'économie, la recherche de nouvelles ressources et le recours aux partenariats et aux mutualisations seront de puissants leviers pour entreprendre et réussir les projets nécessaires au développement durable de notre ville.

Les états 1259 n'étant pas encore publiés et accessibles la délibération fixant les taux d'imposition sera prise par le nouveau conseil municipal avant la fin du mois d'avril 2020.

BUDGET 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2019		BP 2020	OBSERVATIONS
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	616 067,09 €		581 900,00 €	Achats divers, prestations de service, honoraires, programmation culturelle, services bancaires, taxes foncières
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 253 586,78 €		1 255 501,00 €	Remboursements en RF : 40 000,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	6 483,00 €		6 800,00 €	Dégrèvements taxe foncières pour jeunes agriculteurs, mutualisation ressources communales
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	191 656,97 €		183 753,00 €	Indemnités élus, divers contributions, subventions associations
66 CHARGES FINANCIERES	51 618,38 €		47 700,00 €	Remboursement intérêts emprunts + ligne trésorerie
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €		500,00 €	Annulation de titres
022 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7,5 % des dépenses réelles de la section)	Pas de réalisation		49 000,00 €	Pas de réalisation
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	41 456,91 €		26 456,91 €	Amortissements
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	677 511,68 €		391 236,55 €	Pas de réalisation
TOTAL CUMULE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 170 869,13 €		2 542 847,46 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2019		BP 2020	OBSERVATIONS
70 PRODUITS DES SERVICES	195 473,44 €		194 908,00 €	Fermages, redevances d'occupation, cantine et garderie, participations CAN pour ZAE et bibliothèque
73 IMPOTS ET TAXES (hypothèse + 2 % bases)	1 487 710,72 €		1 441 115,00 €	Impôts locaux, droits de place, taxe sur les pylônes
74 DOTATIONS (hypothèse baisse 5 %)	673 038,51 €		665 900,00 €	Dotations de l'Etat, versements département pour utilisation des équipements sportifs par le collège
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	38 727,99 €		22 900,00 €	Loyers logements sociaux, ADMR, locations de salles
76 PRODUITS FINANCIERS	15,23 €		- €	
013 ATTENUATION DE CHARGES	39 420,91 €		40 000,00 €	Remboursements charges de personnel
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 332,97 €		5 400,00 €	Remboursements assurance
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (TRAVAUX EN REGIE)	28 675,00 €		50 000,00 €	Écritures travaux en régie
002 RESULTAT REPORTE (excédent année n-1)	410 619,54 €		122 624,46 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 493 394,77 €		2 542 847,46 €	

BUDGET 2020

DEPENSES INVESTISSEMENT	REALISE 2019	BUDGET 2020		OBSERVATIONS
		RESTES A REALISER 2019	BP 2020	
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	22 000,00 €	10 000,00 €	Participation travaux défense incendie (RAR) Participation OPAH logts sociaux (BP)
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00 €	5 400,00 €	0.00 €	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (dont études)				
098 - BATIMENTS COMMUNAUX	26 906,17 €	9 971,36 €	90 000,00 €	Travaux divers (huisseries presbytère, toiture et huisseries maternelle, 2ème bungalow)
0107 - EGLISE	0,00 €	5 435,63 €	61 120,46 €	BP provisions pour travaux clocher RAR travaux sur horloge
0114 VOIRIE COMMUNALE	123 290,18 €	75 836,00 €	310 000,00 €	Aménagement cheminements piétons
0125 ECLAIRAGE PUBLIC			70 000,00 €	programme travaux éclairage public
0129 ACQUISITION MATERIEL	54 229,67 €		75 000,00 €	matériel à chiffrer dont véhicules
0147- ESPACE TOUR DU PRINCE	51 061,94 €	5 400,00 €	0.00 €	RAR : sup sur parking ancien dojo
0148 CIMETIERE	21 850,03 €		0.00 €	
0150 - GROUPE SCOLAIRE	3 486,00 €	2 508,65 €	0.00 €	RAR travaux sur chaufferie
0151 - DEFENSE INCENDIE	0,00 €	4 693,02 €	0.00 €	RAR participations rues Chambeaux et Grande Fontaine
0152 – salle de réunion rue des champs	24 272,04	38 227,96 €		Habillage bungalow
0153 - EXTENSION GENDARMERIE	3 112,70 €	204 375,96 €	30 000,00 €	RAR travaux gendarmerie + BP LOT VRD
0160 LOGIS RUE GIANNESINI	0,00 €	0.00 €	0.00 €	
0161 STADE	0,00 €		0.00 €	
162 SALLE POLYVALENTE	459 710,58 €	211 906,07 €		RAR travaux restant à payer
040 TRANSFERT ENTRE SECTIONS	28 675,00 €		50 000,00 €	Provision pour travaux en régie
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	4 258.91 €		0.00 €	
16 EMPRUNTS ET DETTE (remboursement du capital des emprunts)	208 528,08 €		215 000,00 €	Remboursement capital des emprunts
020 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7,5 % des dépenses réelles de la section)	NON REALISE		40 000,00 €	Pas de réalisation
001 SOLDE D'EXECUTION (déficit 2018)	130 793,94 €		666 854,78 €	Pas de réalisation
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 009 381,30 €	580 354,65 €	1 617 975,24 €	
TOTAL	1 009 381,30 €	2 198 329,89 €		

BUDGET 2020

RECETTES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2019	BUDGET 2020		OBSERVATIONS
		RAR 2019	BP 2020	
098 - BATIMENTS COMMUNAUX - SUBVENTIONS	0,00 €		0.00 €	
0107 - EGLISE	0,00 €		36 600.00 €	Subventions pour travaux clocher de l'église à demander
0114 - VOIRIE COMMUNALE	0.00 €	100 000,00 €	347 261,00 €	Bp Cap 79, CAN, DETR en attente de notificaion
0125 - ECLAIRAGE PUBLIC	0.00 €		9 525,00 €	Subvention SIEDS pour 70 000,00 tx
0129 - ACQUISITION DE MATERIEL	0,00 €	2 962,00 €	749,00 €	RAR : subvention CAF réclamée BP : participation AVL
0147 - ESPACE TOUR DU PRINCE	0,00 €	6 220,00 €	0.00 €	RAR : subvention CAN PACT réclamée
0150 - GROUPE SCOLAIRE	0.00 €	111 915,31 €	0.00 €	RAR subvention FEADER dossier déposé
0152 SALLE DE REUNION RUE DES CHAMPS	0.00 €		0.00 €	
0153 - EXTENSION GENDARMERIE	0,00 €	181 440,00 €	0.00 €	RAR subventions notifiées DETR, CAP 79, CAN
0162 - SALLE POLYVALENTE	46 624.60 €	234 151,40 €	0.00 €	RAR subventions notifiées DETR, STDIL, CAN, CAP 79
024 - PRODUITS DE CESSIONS	0,00 €			Pas de cession prévue
16 EMPRUNT	0,00 €		0.00 €	Pas d'emprunt prévu
DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	47 383,07 €		139 292,00 €	FCTVA, taxe aménagement
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES 305 541,53 € (couvre le déficit et les RAR)	323 596,97 €		610 520,72 €	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	677 511,68 €		391 236,55 €	Pas de réalisation
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissement des participations)	51 456,91 €		26 456,91 €	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	4 258.91 €		0.00 €	
001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €		0.00 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	473 320,46 €	636 688,71 €	1 561 641,18 €	
TOTAL	473 320.46		2 198 329,89 €	

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget 2020

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 3

PRESENTATION ET APPROBATION DU PAVE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les résultats de l'étude du PAVE qui a été confiée à SITEA et APAVE par délibération du 21 novembre 2019.

La synthèse de cette étude conduit à proposer les travaux suivants :

Rue des tilleuls

N°	Diagnostic	Solutions proposées	
		Proposition de mis en conformité	Coût estimatif (HT)
1a	Présence de ressaut (>2cm) au droit de la traversée pour piéton  	Abaissement des trottoirs au droit de la traversée pour piétons	850,00 €
1b	Absence de bande d'éveil à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit de la traversée pour piétons  	Mise en place de bandes d'éveils à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit de la traversée pour piétons	750,00 €

Rue du Rabiou

N°	Diagnostic	Solutions proposées	
		Proposition de mis en conformité	Coût estimatif
2	La largeur du cheminement courant est inférieur à 1,40m entre obstacles : végétation et voitures  	A minima : Nettoyage du cheminement piéton sur 80 ml	1 200,00 €
		Qualitatif : Changement de revêtement sur 80ml	7 100, 00 e
3	Le dévers du cheminement est supérieur à 2% à l'entrée des maisons n° 21, 25 et 27 : pente >10%  	Réaménagement du trottoir devant les 3 accès (20ml)	2 000,00 €
4a	Présence de ressaut (>2cm) au droit de la traversée pour piéton (angle rue des Tilleuls) 	Abaissement des trottoirs au droit de la traversée pour piétons	1 150,00 €
4b	Absence de bande d'éveil à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit de la traversée pour piétons (angle rue des Tilleuls) 	Mise en place de bandes d'éveils à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit de la traversée pour piétons	400,00 €
5	Arrêt de bus non conforme 	Aménagement d'un arrêt de bus conforme (à voir avec la CAN)	10 000 €

Allée des Rois

N°	Diagnostic	Solutions proposées	
		Proposition de mis en conformité	Coût estimatif
6	La largeur du cheminement courant est inférieur à 1,40m entre obstacles : de la rue du Rabiou au n°10, végétation, arbres, stationnement, poubelles   	Réfection totale du revêtement sur 125ml	16 750,00 €

Allée des Jardins

N°	Diagnostic	Solutions proposées	
		Proposition de mis en conformité	Coût estimatif
7	La largeur du cheminement courant est inférieure à 1,40m entre obstacles : du poste HT vers les cabinets médicaux, végétation	 	Réfection totale du revêtement sur 30ml 2 150,00 €
8	La largeur du cheminement courant est inférieure à 1,40m entre obstacles : allée piétonne à nettoyer		Réfection totale du revêtement sur 110ml 7 900,00 €
9	Le cheminement présente des trous ou fentes supérieurs à 2cm : devant les cabinets médicaux		Mise en place d'un béton désactivé sur 40ml 4 000,00 €
10	Absence de traversées piétons (3) : du poste HT vers les cabinets médicaux et vers la pharmacie	Tous handicaps	Création de 3 traversées piétons normalisés PMR 2 950,00 €
11	Absence de traversées piétons (2) : pour rejoindre le chemin piéton vers la rue des Champs + ressaut de l'enrobé		Création de 2 traversées piétons normalisés PMR avec prolongement du chemin piéton depuis la rue du docteur Jean Debègue vers la rue des Champs en bout d'allée piétonne (15m ² de grave ciment calcaire + bordures) 2 800,00 €

Rue des Meuniers – Rue du docteur Jean Debègue

N°	Diagnostic	Solutions proposées	
		Proposition de mis en conformité	Coût estimatif
12	Les pentes de cheminement sont trop importantes pour accéder au Rond-Point du stade : pente de 15% sur 2m	 	Demande de dérogation à faire
13	Absence de bande d'éveil à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit de la traversée pour piétons au niveau de la rue du Stade	 	Mise en place de bandes d'éveils à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit de la traversée pour piétons 550,00 €
14	La largeur du cheminement courant est inférieure à 1,40m entre obstacles : 2 panneau et un candélabre en face de la pharmacie réduisent la largeur du passage + le panneau de nom de rue	 	Déplacement de 2 panneaux et un candélabre 1 100,00 €
15	Absence de traversées piétons (2) : pour rejoindre les stationnements et la pharmacie	Tous handicaps 	Création de 3 traversées piétons normalisés PMR 1 450,00 €
16	La zone de stationnement ne présente pas le minimum de 2% de places accessibles : absence de places accessibles au niveau des places « végétales » devant la pharmacie (mais 2 places sur le parking de la pharmacie)	 	Création d'une place de stationnement PMR face à la pharmacie 1 600,00 €

Rue du Stade

N°	Diagnostic	Solutions proposées	
		Proposition de mis en conformité	Coût estimatif
17	Absence de bande d'éveil à la vigilance pour personnes malvoyantes à l'entrée du stade	 	Mise en place de bandes d'éveils à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit de la traversée pour piétons 550,00 €

Rue des Champs (chemin à travers les champs)

N°	Diagnostic		Solutions proposées	
			Proposition de mis en conformité	Coût estimatif
18	Les pentes de cheminement sont trop importantes : pente > 8% sur 5m au niveau de la dernière maison en venant de l'allée des jardins	 	Réaménagement du chemin sur 30ml pour abaisser la pente à 4%	3 500,00 €

Rue des Champs

N°	Diagnostic		Solutions proposées	
			Proposition de mis en conformité	Coût estimatif
19	Absence de cheminement matérialisé	Tous handicaps 	A minima : Aménagement d'un cheminement matérialisé sur 145ml (bande de peinture + pictogrammes)et mise en zone de rencontre d'un tronçon sur 45ml + 1 traversée piétons PMR	2 550,00 €
			Qualitatif : Aménagement d'un cheminement matérialisé sur 100ml (trottoir + bordure basse) et mise en zone de rencontre d'un tronçon sur 45ml avec matérialisation d'un cheminement piéton (bande de peinture +pictogramme) + 1 traversée piétons PMR	14 300,00 €

Rue de la Victoire

N°	Diagnostic		Solutions proposées	
			Proposition de mis en conformité	Coût estimatif
20	Absence de cheminement matérialisé entre la rue des Moulins et le cheminement piéton venant de la médiathèque (largeur de rue variant de 4,50m à 5,20m)	Tous handicaps 	A minima : Aménagement d'un cheminement matérialisé sur 75ml (bande de peinture + pictogrammes)et mise en zone de rencontre d'un tronçon sur 75ml	1 850,00 €
			Qualitatif : Aménagement d'un cheminement matérialisé sur 75ml (trottoir + bordure basse) et mise en sens unique de circulation d'un tronçon sur 100ml	9 750,00 €
21	Dévers du cheminement supérieur à 2% : devant les 2 portails avant l'entrée de l'école et devant le n° 16 : dévers entre 10 et 15%		Aménagement du chemin piéton de l'autre coté de la chaussée et d'une traversée piétons PMR au droit du chemin piétons reliant la médiathèque	8 100,00 €
22	Le cheminement présente des trous ou fentes supérieurs à 2cm : devant le n° 16			
23	La largeur du cheminement courant est inférieur à 1,40m entre obstacles : barrière devant l'école, 1,30m		Elargissement du cheminement piéton devant l'école sur 15ml avec déplacement des barrières	1 000,00 €
24	Absence de bande d'éveil à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit de la traversée pour piétons devant l'école.	 	Mise en place de bandes d'éveils à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit de la traversée pour piétons	550,00 €
25	Absence de bande d'éveil à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit de la traversée pour piétons à l'angle de la rue des Champs	 	Mise en place de bandes d'éveils à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit de la traversée pour piétons	550,00

Place de la Médiathèque

N°	Diagnostic		Solutions proposées	
			Proposition de mis en conformité	Coût estimatif
26	Absence de cheminement matérialisé sur la place (notamment depuis places PMR)	 	Aménagement au minimum d'un cheminement matérialisé depuis les places de stationnement PMR jusqu'au cheminement piéton (15ml de résine)	700,00 €
27	Présence de cailloux sur le cheminement piéton	  	Remise en état du chemin sur 45ml	4 300,00 €
28	Place de stationnement PMR insuffisamment signalée : manque la signalisation verticale	 	Mise en place d'un panneau de signalisation B6d + panneau M6h	300,00 €

Rue Albert Camus

N°	Diagnostic		Solutions proposées	
			Proposition de mis en conformité	Coût estimatif
29	La largeur du cheminement courant est inférieure à 1,40m entre obstacles entre l'accès au Collège et l'arrêt de bus	 	Aménagement d'un trottoir de 1,40m de large sur 40ml (à coordonner avec les arrêts de bus)	19 900,00 €
30	Arrêt de bus non conforme	  	Aménagement d'un arrêt de bus conforme (à voir avec la CAN car arrêt de 3 bus simultanément)	10 000,00€

Rue des Moulins

N°	Diagnostic		Solutions proposées	
			Proposition de mis en conformité	Coût estimatif
31	Absence de cheminement matérialisé entre la rue Giannesini et la Place de la Médiathèque (au-delà, cheminement matérialisé sur chaussée)	Tous handicaps 	A minima : Aménagement d'un cheminement matérialisé sur 100ml (bande de peinture + pictogrammes)	1 000,00 €
			Qualitatif : Aménagement d'un cheminement matérialisé sur 100ml (trottoir + bordure)	12 300,00 €
32	Absence d'une traversée piétonne au carrefour avec la rue de la Victoire (traversée existante) mal positionnée		Création d'1 traversée piétons normalisés PMR au carrefour de la rue de la Victoire	450,00 €
33	Absence de bande d'éveil à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit de la traversée pour piétons : à l'angle de la place de la médiathèque		Mise en place de bandes d'éveils à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit de la traversée pour piétons	350,00 €
34	Absence de bande d'éveil à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit de la traversée pour piétons : à l'intersection de la rue de la Croix Blanche		Mise en place de bandes d'éveils à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit de la traversée pour piétons	350,00 €
35	Présence de ressaut (>2cm) au droit de la traversée pour piéton à l'intersection avec la rue Albert Camus (vers la salle omnisport)	 	Abaissement des trottoirs au droit de la traversée pour piétons	600,00 €

Place de l'Eglise

N°	Diagnostic		Solutions proposées	
			Proposition de mise en conformité	Coût estimatif
36	Pentes du cheminement trop importantes : 14% au niveau de la pente pour accéder à la place en face la boulangerie	Tous handicaps	Possibilité d'accéder à la place par un autre chemin	0,00 €
37	Largeur du cheminement courant inférieur à 1,20m en l'absence de mur ou d'obstacle de part et d'autre du cheminement : passage réduit au niveau de la rampe à causé des poteaux		Élargissement du cheminement côté espace vert	1 800,00 €
38	Absence de cheminement contrasté tactilement et visuellement sur la place de l'Eglise		Réaménagement global de la place de l'Eglise (avec contraintes ABF)	275 000,00 €
39	Absence de signalisation des escaliers par des idéogrammes (2) ? Largeur de l'escalier insuffisante : 90cm de chaque côté de la main courante (2) Les nez des premières et dernières marches ne sont pas visuellement contrastées (2) La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée (2)	 	Mise en place d'idéogrammes ? Suppression de la main courante et mise en place de 2 mains courantes par escalier dépassant de chaque volée en haut et en bas. Mise en place d'une bande contrastée sur la première et la dernière marche (2) Mise en place de bandes pododactiles en haut de chaque escalier (2)	6 000,00 €
40	Absence de traversée piétons (3) : à l'angle de la rue René Cassin et de la rue du Champ de Foire et à l'angle de la rue André Giannesini et de la rue René Cassin, à l'angle de la rue Pasteur et de la rue André Giannesini	Tous handicaps 	Création de 3 traversées piétons normalisés PMR	5 000,00 €
41	Absence de bande d'éveil à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit des traversées pour piétons (5) Présence de ressaut (>2cm) au droit des traversées pour piéton (4)	  	Mise en place de bandes d'éveils à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit de la traversée pour piétons (5) Abaissement des trottoirs au droit de la traversée pour piétons (4)	8 850,00 €

Rue André Giannesini

N°	Diagnostic		Solutions proposées	
			Proposition de mise en conformité	Coût estimatif
42	La largeur du cheminement courant est inférieur à 1,40m entre obstacles : 80cm entre le n°55 et le n°67 (et <1,20m de l'autre côté de la rue)	 	Réfection et élargissement à 1,40m du trottoir (béton désactivé) côté pair sur 155 ml entre le rue des Halles et le rue de la Croix Blanche avec suppression des places de stationnement entre le n°20 et le n°30	38 200,00 €
43	Le cheminement présente des trous ou fentes supérieurs à 2cm : sol abimé			
44	Absence de traversée piétons au croisement à l'intersection avec la rue des Moulins	Tous handicaps 	Cheminement PMR côté pair donc pas d'aménagement à prévoir.	0,00 €
45	Absence de bande d'éveil à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit des traversées pour piétons (4)	 	Mise en place de bandes d'éveils à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit des traversées pour piétons (4)	1 350,00 €
46	Les abaissés de trottoirs ne respectent pas les pentes minimales au droit de la traversée pour piétons	 	Abaissement des trottoirs au droit de la traversée pour piétons	2 150,00 €

Rue Amédée et Norbert Migault

N°	Diagnostic	Solutions proposées		
		Proposition de mis en conformité	Coût estimatif	
47	Le dévers du cheminement est supérieur à 2% : sol abimé	 	Aménagement d'une continuité piétonne PMR du côté pair : Reprise du trottoir (pente en dévers) sur 450 ml	79 850,00 €
48	Le cheminement présente des trous ou fentes supérieurs à 2cm : sol abimé			
49	Absence de traversée piétons : rue des Chambeaux, rue de l'Ile, rue du Blef Chabot, rue de la Trémolle (4)	Tous handicaps 	Création de 4 traversées piétons normalisés PMR	7 000,00 €
50	Les abaissés de trottoirs ne respectent pas les pentes minimales au droit de la traversée pour piétons (3):	 	Abaissement des trottoirs au droit des 3 traversées pour piétons	3 800,00 €
51	Absence de bande d'éveil à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit des traversées pour piétons (3) : au droit du n°36 et du n°20 et rue de la Grande Fontaine	 	Mise en place de bandes d'éveils à la vigilance pour personnes malvoyantes au droit des 3 traversées pour piétons	1 000,00 €

Rue	Estimation travaux	
	à minima	qualitatif
Rue des Tilleuls	1 600,00 €	
Rue du rabiou	21 850,00 €	
Allée des Rois	16 750,00 €	
Allée des jardins	19 800,00 €	
Rue des Meuniers - Rue du docteur Jean Debègue	4 700,00 €	
Rue du stade	550,00 €	
Rue des Champs (chemin à travers les champs)	3 500,00 €	
Rue des Champs	2 550,00 €	14 300,00 €
Rue de la Victoire	12 050,00 €	19 950,00 €
Place de la Médiathèque	5 300,00 €	
Rue Albert Camus	29 900,00 €	
Rue des Moulins	2 750,00 €	14 050,00 €
Place de l'église	296 650,00 €	
Rue André Giannesini	41 700,00 €	
Rue Amédée et Norbert Migault	91 650,00 €	

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de :

- Approuver le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics
- Confier au Maire la mise en œuvre de ce plan et l'application des dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière et s'engager à réaliser les travaux préconisés dans le cadre d'une programmation pluriannuelle à confirmer lors d'un prochain conseil municipal et qui pourrait être :

Année	Rue	Estimation travaux à minima	Estimation travaux qualitatif	Remarque
2020 et 2021	Rue Giannésini	41 700.00		Travaux intégrés dans les travaux d'aménagement des cheminements piétons en entrée et en cœur de bourg
	Rue Amédée en Norbert Migault	91 650.00		
	Total 2020 - 2021	133 350.00	133 350.00	
2022	Rue Albert Camus	29 900.00		
	Place médiathèque	5 300.00		
	Total 2022	35 200.00	35 200.00	
2023	Rue des moulins	2 750.00	14 050.00	
	Rue de la Victoire	12 050.00	19 950.00	
	Total 2023	14 800.00	34 000.00	
2024	Rue des Champs (chemin à travers les champs)	3 500.00		
	Rue des Champs	2 550.00	14 300.00	
	Rue du Stade	550.00		
	Total 2024	6 600.00	18 350.00	
2025	Rue des Meuniers – rue du docteur Debègue	4 700.00		
	Total 2025	4 700.00	4 700.00	
Mandat 2026-2031	Place de l'Église	296 650.00		
	Rue des Tilleuls	1 600.00		
	Rue du Rabioux	21 850.00		
	Allée des Rois	16 750.00		
	Allée des Jardins	19 800.00		
	Total 2026-2031	356 650.00	356 650.00	

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CHEMINEMENTS PIETONS EN ENTREE ET EN CŒUR DE BOURG, RUE ANDRE GIANNESINI, RUE AMEDEE ET NORBERT MIGAULT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux d'aménagement des cheminements piétons ont fait l'objet d'une consultation sous forme de marché à procédure adaptée.

Les publications sur le site promarchéspublics ainsi que sur le quotidien LA NOUVELLE REPUBLIQUE ont été faites le 25.10.2019 pour une remise de plis reportée au 15.01.2020.

Deux lots font l'objet de la consultation :

Lot 1 – VRD

Lot 2 – ECLAIRAGE PUBLIC – RESEAUX SOUPLES

Les critères d'attribution retenus sont :

- 60 % : valeur technique appréciée au regard du mémoire technique
- 40 % : montant de l'offre

Quatre entreprises ont déposé une offre pour le lot 1

Trois entreprises ont déposé une offre pour le lot 2

Les plis ont été ouverts en commission le 17 janvier 2020. Les offres du lot 1 ont ensuite été analysées et négociées.

Les résultats de cette consultation sont les suivants :

Lot 1 – VRD

ENTREPRISE	CRITERE 1	CRITERE 2		TOTAL (Note/20)	CLASSEMENT DES OFFRES
	Valeur technique de l'offre – 60 %	Prix de l'offre TTC – 40 %			
	Note/20	Prix TTC	Note/20		
COLAS	17.20	597 416.94	20.00	18.32	2
EIFFAGE ROUTE	17.60	601 843.06	19.85	18.50	1
EUROVIA	17.80	731 835.03	16.33	17.21	4
BONNEAU TP	16.60	642 339.25	18.60	17.40	3

En ce qui concerne le lot 2 – éclairage public, Monsieur le Maire propose que la délibération soit prise lors d'une prochaine séance de conseil municipal, les négociations étant encore en cours.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché du lot 1 avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE pour un montant TTC de 601 843.06 €.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

SIGNATURE DU MARCHÉ LOT VRD POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET EXTENSION DE LA GENDARMERIE DE FRONTENAY-ROHAN-ROHAN

Le 17 OCTOBRE 2019, le conseil municipal avait jugé le lot 1 – VRD infructueux après deux consultations, les offres reçues étant beaucoup trop élevées par rapport à l'estimation du maître d'œuvre.

Le conseil municipal avait autorisé monsieur le Maire à signer les marchés des lots 2 à 8.

Une troisième consultation avait été lancée par envoi de courriers le 2 Octobre 2019 et une date limite de remise de plis fixée au 23 octobre à 12 heures. Les résultats de cette nouvelle consultation étant infructueux, il a été procédé à une autre consultation négociée.

Le Maître d'œuvre propose, après négociation, l'offre commune des entreprises IDEVERDE et STAVA pour un montant de 24 973.14 € HT comprenant l'option salle de réunion, soit 29 967.77 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le marché.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA FORTERESSE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux d'éclairage public font l'objet d'une subvention du SIEDS correspondant à 50 % du coût HT de la fourniture.

Des travaux rue de la Forteresse ayant fait l'objet d'un devis et donnant droit à une subvention de 584.74 € (50 % de la fourniture) sont à faire rapidement.

Il demande donc au conseil municipal de l'autoriser à signer la commande pour un montant de 5 282.52 € HT, soit 6 338.94 € TTC. La dépense pourra être affectée en section d'investissement – opération 0125 éclairage public – article 21534.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il peut être utile de signer un contrat pour la souscription d'une ligne de trésorerie.

La Banque Postale a transmis une offre le 13 Janvier dernier avec un engagement demandé avant le 24 Janvier sur les conditions proposées le 10 janvier 2020.

Ainsi les caractéristiques de la ligne de trésorerie qui est utilisable par tirages sont les suivantes :

OFFRE DE FINANCEMENT		
PRETEUR	LA BANQUE POSTALE	CAISSE EPARGNE
DATE OFFRE	10.01.2020	05.02.2020
EMPRUNTEUR	COMMUNE DE FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	
OBJET	Financement des besoins de trésorerie	
NATURE	Ligne de trésorerie utilisable par tirages	
MONTANT MAXIMUM	100 000.00 €	100 000.00 €
DUREE MAXIMUM	364 jours	1 AN
TAUX D'INTERET	Eonia + marge de 0.780 % l'an En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index Eonia, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index Eonia négatif, l'emprunteur sera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.	TAUX FIXE : 0.85 %
BASE DE CALCUL	EXACT/360	EXACT /360
MODALITES DE REMBOURSEMENT	Païement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation	Chaque mois civil par débit d'office
DATE DE PRISE D'EFFET DU CONTRAT	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 10 mars 2020.	Au plus tard le 2.03.2020 sous réserve accord de C EPARGNE
GARANTIE	néant	
COMMISSION D'ENGAGEMENT	400.00 € , payable au plus tard à la date d'effet du contrat.	Frais de dossier 250.00 Pas de commission d'engagement
COMMISSION DE NON UTILISATION	0.100 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant	0.10% de La différence entre le montant de la LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE (LTI) et l'encours quotidien moyen/périodicité liée aux intérêts (estimé à 100.00/an)
MODALITES D'UTILISATION	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en ligne » de la Banque Postale. Tirage/Versements – procédure de crédit d'office privilégiée. Date de réception de l'ordre en J avant 16 h 30 pour exécution en J + 1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10 000.00 € pour les tirages.	Aucun montant minimum Date de réception de l'offre avant 16 h 30 : exécution en J + 1 Date de réception de l'offre entre 16 h 30 et 21 heures : exécution en J + 2

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir la proposition de LA CAISSE D'EPARGNE

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

REGLEMENT INTERIEUR ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SALLE DE LA CHABOTTE

Le règlement intérieur et la convention de mise à disposition de la salle de la CHABOTTE sont proposés à l'approbation des membres du conseil municipal.

<p>Pour : 17</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>
--

REGLEMENT INTERIEUR POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE FRONTENAY-ROHAN-ROHAN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le règlement intérieur pour le personnel de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan a été examiné le CHSCT 16 janvier 2020 et le CT LE 21 janvier 2020. Les deux instances ont émis un avis favorable.

Le conseil Municipal est invité à approuver ce règlement qui sera ensuite notifié aux agents et qui pourra s'appliquer à compter du mois d'Avril 2020.

Le règlement intérieur rappelle les principes de la gestion du personnel et des congés, les temps de présence dans la collectivité, les temps d'absence hors de la collectivité, l'accès et l'usage des locaux et du matériel de la collectivité, les domaines de la santé, de l'hygiène et sécurité et des conditions de travail ainsi que la durée de vie du règlement. Il est complété par des annexes concernant le régime indemnitaire, le compte épargne temps, l'attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires, la journée de solidarité, les autorisations spéciales d'absences, le droit syndical et la liste des travaux salissants.

La procédure alcootest a été intégrée dans ce nouveau règlement.

Les membres du conseil municipal ont tous reçu le règlement lors du conseil du 22 janvier et les jours suivants.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver ce nouveau règlement.

<p>Pour : 17</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention :</p>
--

GRATUITE DES SALLES POUR REUNIONS ELECTORALES

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que l'article L 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte-tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le Conseil Municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à cette utilisation ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder, à tout parti politique ou liste constituée en vue de se présenter aux élections l'utilisation des salles « La Chabotte » et « Jean Monnet » à titre gratuit dans le cadre des campagnes électorales de l'année 2020, aux conditions suivantes :

- Les demandes devront être adressées par écrit, dans des délais suffisants pour permettre son traitement ;
- Les demandeurs devront fournir un chèque de caution de 250.00 € pour la salle Jean Monnet et de 500.00 € pour la Salle Polyvalente ainsi qu'une attestation d'assurance en responsabilité civile ;
- L'installation de la salle, son rangement et le ménage de la salle restent à la charge du locataire.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

CONTRAT DE SERVICE RADAR PEDAGOGIQUE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer un contrat de service permettant de continuer à bénéficier et à assurer la maintenance du radar pédagogique installé en février 2018 pour une durée de 36 mois. Le montant annuel de cette prestation est fixé à 199.00 € HT/an.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE TANLIB

TANLIB a mis à disposition de la commune, le 14.10.2019, un vélo à assistance électrique avec l'ensemble des accessoires jusqu'au 31 mars 2023. Une nouvelle convention est proposée, le montant de la caution passant de 1 100.00 € à 550.00 € en cas de dégradation ou de vol du vélo.

Ainsi,

- En cas de dysfonctionnement du vélo, TNA s'engage à le réparer dans les plus brefs délais, voir à le remplacer
- La commune s'engage à assurer l'entretien courant du vélo
- La révision annuelle est assurée par TRANSDEV NIORT AGGLOMERATION à ses propres frais

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette nouvelle convention.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION AU FESTIVAL D'AGGLOMERATION LA 5EME SAISON

La commune peut solliciter auprès de la CAN sa participation au festival d'Agglomération « LA 5^{ème} SAISON » afin d'accueillir le spectacle GRAVIR de la compagnie LES QUAT'FERS EN L'AIR le 5 Juin 2020 à 19 H 00 ainsi que l'animation en milieu scolaire en partenariat avec la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT.

Les modalités d'organisation sont les suivantes :

NIORT AGGLO	LA COMMUNE
<p>Assure la maîtrise de la programmation artistique du festival. Elle prend en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la négociation du contrat de cession et frais annexes avec la compagnie • la signature du contrat de cession • le règlement des frais occasionnés par la diffusion du spectacle (contrat de cession, restauration, hébergement, catering, technique) • déclaration et règlement SACEM/SACD • Autres frais divers 	<p>Est en charge du bon déroulement de la manifestation en étroite collaboration avec le personnel de l'agglomération ou engagé pour l'occasion par celle-ci. Elle s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à mettre à disposition le lieu de la représentation en bon état de fonctionnement, conformément aux demandes faites par la compagnie et spécifiées dans le contrat de cession • à trouver , en étroite collaboration avec le personnel de l'agglomération, les meilleurs tarifs pour l'hébergement et la restauration de la compagnie invitée. • à mettre à disposition le personnel nécessaire au bon déroulement du projet (personnels communaux, services techniques, bénévoles, etc...) • à assurer l'accueil de la compagnie et des intervenants. • à prendre en charge et à mettre en place l'animation en milieu scolaire.

les modalités financières sont réparties :

NIORT AGGLO	LA COMMUNE
Diffusion des spectacles	
<ul style="list-style-type: none"> • avance les dépenses liées à la diffusion artistique professionnelle (dépenses plafonnées à 3 000.00 € ttc par projet) 	<ul style="list-style-type: none"> • reverse à NIORT AGGLO une partie des frais engagés à hauteur de 40 % sur présentation d'un justificatif avec le coût total de l'opération et des factures acquittées.
Animation et médiation	
<ul style="list-style-type: none"> • rembourse la commune à hauteur de 60 % des dépenses réelles. • ces remboursements s'effectueront sur présentation d'un mémoire justificatif signé du Maire et du Trésorier mentionnant le coût total de l'opération et des justificatifs • les dépenses de Niort agglo sont plafonnées à 3 000.00 € par projet. • <i>un tableau récapitulatif permettra de définir ce qui reste à la charge de Niort Agglo ou de la commune</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • avance les dépenses afférentes aux animations • présente pour le remboursement un mémoire justificatif signé du Maire et du Trésorier mentionnant le coût total de l'opération et des justificatifs (conventions entre groupe des communes, factures acquittées par la commune pour l'ensemble des charges directes : frais d'animation, prestations, locations, frais de restauration et d'hébergement...) • <i>un tableau récapitulatif permettra de définir ce qui reste à la charge de Niort Agglo ou de la commune</i>

la communication est répartie :

NIORT AGGLO	LA COMMUNE
<ul style="list-style-type: none"> • s'engage à transmettre à la commune les supports de communication génériques (programmes, affiches, flyers, banderole) nécessaires à la communication du festival LA 5^{ème} SAISON. Elle s'engage également à faire la promotion de l'évènement sur son site internet et à travers les réseaux sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • s'engage à faire la diffusion des supports de communication sur son territoire et le territoire environnant. De plus, elle s'engage à faire la promotion de l'évènement sur son site internet.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

pour : 17

contre : 0

abstention : 0

La séance se termine à 22 h 00.